



## PARCOURS : LA RECHERCHE D'EMPLOI

A la recherche d'un premier poste, pour une reprise d'activité ou pour cause de chômage, mieux vaut organiser sa recherche d'emploi pour mettre toutes les chances de son côté (accompagnement, ressources, formation...).

### DEMARCHES

Recherche d'emploi	
<b>Premières démarches</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- s'inscrire auprès de Pôle emploi ou de l'APEC</li> <li>- mettre à jour son CV et l'actualiser après toute nouvelle expérience</li> <li>- visiter et s'inscrire auprès des sites d'emploi. Une variété de sites permet de poster son CV et consulter/recevoir des annonces en ligne. Au-delà des sites généralistes, on peut – selon son profil – rechercher les sites spécialisés sur des branches professionnelles déterminées</li> </ul>
<b>Service public de l'emploi</b>	<p>L'inscription auprès des services de Pôle emploi se fait en ligne, ou par téléphone au 3949. Un RDV avec un conseiller est alors proposé : il faudra s'y rendre pour confirmer son inscription. Cette inscription vaut également demande d'allocations chômage (ARE).</p> <p>En s'inscrivant, le demandeur d'emploi s'engage (sous peine de radiation) à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actualiser sa situation chaque mois (confirmation d'inscription en ligne)</li> <li>- se rendre aux RDV proposés par son conseiller Pôle emploi</li> <li>- mettre en place des démarches effectives de recherche d'emploi</li> <li>- accepter les offres raisonnables d'emploi qui lui sont proposées</li> </ul> <p>C'est à la suite du premier entretien avec le conseiller Pôle emploi qu'est construit le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) dans lequel sera déterminé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les offres raisonnables d'emploi qui correspondent au profil</li> <li>- les actions qui seront engagées pour la recherche d'emploi (formation, aides à la mobilité...)</li> </ul> <p>A noter que l'APEC et les missions locales offrent leurs services pour suivre spécifiquement les catégories cadres (APEC) et les jeunes (missions locales).</p>
<b>Bilan de compétences et formation</b>	<p>Une période sans emploi n'est pas forcément une période d'inactivité. Pour s'aider dans sa recherche d'emploi et développer ses compétences, on peut profiter de ce temps pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire le point et bien orienter sa carrière professionnelle (bilan de compétences)</li> <li>- se remettre à niveau ou acquérir de nouvelles compétences (formation)</li> <li>- valoriser des savoir-faire (bénévolat, validation des acquis de l'expérience)</li> </ul>
Finances	
<b>Assurance chômage</b>	Les personnes au chômage qui ont une activité antérieure peuvent bénéficier de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Le montant

	de l'ARE est fonction du montant des salaires perçus lors du dernier emploi. La durée des droits à l'assurance chômage est elle aussi fonction de la situation antérieure : selon la durée de cotisation, les droits au chômage sont ouverts : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mois de 4 mois : pas d'indemnisation</li> <li>- entre 4 mois et 2 ans : la durée d'indemnisation est égale à la durée d'emploi</li> <li>- plus de 2 ans : indemnisation pendant 2 ans (3 ans pour les chômeurs de plus de 50 ans)</li> </ul>
<b>Autres aides financières</b>	Les personnes sans ressources peuvent bénéficier de minimas sociaux ou d'aides spécifiques (se renseigner auprès des CAF/MSA ou des CCAS)
<b>Changement de situation</b>	
<b>Démarches</b>	Déménagement, arrêt maladie, reprise d'emploi... il est important de prévenir Pôle emploi - et le cas échéant l'organisme (CAF ou autres) qui vous verse des allocations sous conditions de ressources - de tout changement de situation afin de ne pas perdre ses droits ou de risquer de devoir rembourser des trop-perçus.
<b>Santé</b>	Il est également important de penser à mettre à jour sa carte vitale en cas de changement de situation professionnelle (fin d'étude, reprise d'activité professionnelle, changement de régime...) En fonction de ses ressources ou de sa situation antérieure, la personne qui n'a plus d'affiliation à l'assurance maladie peut bénéficier de la CMU.

## FOCUS

Les conseils pour rédiger son CV

<b>La structure</b>		
<b>Les rubriques classiques</b>	Coordonnées, titre	En haut du CV les noms, prénoms et adresse apparaissent lisiblement pour permettre au recruteur de recontacter le candidat. S'il le souhaite, le candidat peut renseigner un état civil plus complet (âge, situation familiale...) Le titre du CV doit correspondre au profil du candidat et à l'annonce à laquelle il répond.
	Formation et expérience professionnelle	Ces deux rubriques donnent une idée précise du parcours du candidat. Elles doivent être brèves mais concrètes de manière à illustrer au mieux les compétences et leur correspondance avec le poste recherché. En évitant au maximum les « trous » de parcours, il faut choisir les expériences qui correspondent le plus au poste. Un jeune sans expérience professionnelle fera apparaître en premier lieu sa formation. Au contraire un candidat plus expérimenté fera apparaître en premier sa dernière expérience.
<b>Les rubriques à valoriser</b>	Compétences informatiques, langues	Ce sont des compétences importantes aujourd'hui sur le marché du travail qui doivent être valorisées dans un CV.
	Divers	Cette rubrique permet de présenter la personnalité du candidat en dehors de la vie professionnelle (passions, activités...). Si

		elle apparaît dans le CV, elle doit être rédigée avec soin afin de « faire la différence » et permettre au candidat de présenter des compétences supplémentaires.
<b>La présentation</b>		
La lisibilité	La présentation doit être claire et aérée de manière à faciliter la lecture et attirer l'œil du recruteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- privilégier le CV 1 page (2 pages maximum)</li> <li>- laisser des marges, des espaces entre les rubriques, afin de permettre une lecture plus agréable et plus rapide</li> <li>- pareillement, utiliser une police de caractères et une taille qui rendent le texte facilement lisible</li> <li>- soigner la grammaire et l'orthographe</li> </ul>	
La rédaction	La rédaction doit permettre au recruteur de comprendre rapidement qui est le candidat, son profil : <ul style="list-style-type: none"> <li>- on privilégie la présentation ante-chronologique (de la dernière à la première expérience)</li> <li>- on privilégie les verbes d'action à l'infinitif pour présenter ses fonctions</li> <li>- on peut utiliser le style puces afin de faire ressortir chaque tâche</li> <li>- on peut faire ressortir les mots clés et les éléments les plus importants en utilisant la police en gras</li> </ul>	

## PRESTATIONS

<b>Allocations chômage</b>	
<b>ARE</b>	Aide au retour à l'emploi : Pôle emploi
<b>ASS</b>	Allocation de solidarité spécifique pour les chômeurs en fin de droits : Pôle emploi
<b>AGEPI</b>	Aide à la garde d'enfant pour parents isolés, pour les chômeurs sans solutions de garde pour leur permettre de reprendre une activité professionnelle ou une formation : Pôle emploi
<b>Prestations</b>	
<b>RSA</b>	Revenu de solidarité active
<b>Santé</b>	
<b>CMU, CMU-C et ACS</b>	Pour les personnes aux faibles ressources ou celles qui ne sont plus affiliées à la sécurité sociale
<b>Tarifs sociaux</b>	
<b>Energie</b>	Les personnes aux faibles ressources, les bénéficiaires de la CMU-C et de l'ACS, peuvent bénéficier de tarifs électricité et gaz naturel réduits : CAF, MSA, CCAS
<b>Eau</b>	Certaines collectivités proposent aux personnes aux faibles ressources une aide spécifique permettant la prise en charge de leur facture d'eau
<b>Téléphone</b>	Les personnes aux faibles ressources peuvent bénéficier d'aides spécifiques pour la prise en charge de leur facture de téléphone : CAF, MSA, CCAS
<b>Mobilité</b>	Des conseils généraux, des mairies, proposent aux chômeurs des tarifs réduits ou la gratuité des transports en commun. Des aides existent également pour les candidats au permis de conduire.

## SERVICES

---

- Pôle emploi, Mission locale : (recherche d'emploi, allocations chômage...)
- CAF/MSA, CCAS : (*RSA et aides de secours...*)
- Association, CIBC : (*aide aux démarches, aide insertion, bilan de compétences...*)
- CPAM : (*CMU, CMU-C, ACS*)

## FOIRE AUX QUESTIONS

---

### « Je me retrouve au chômage et du coup je perds ma mutuelle d'entreprise, que faire ? »

« Il est possible sous certaines conditions pour les chômeurs de continuer à bénéficier de la couverture de leur mutuelle d'entreprise : c'est ce que l'on appelle la « portabilité ». Il faut pour ça que la mutuelle d'entreprise ait été obligatoire au moment où vous y travailliez, que vous ayez au moins un mois d'ancienneté et que vous soyez chômeur indemnisé. Vous ne devez pas avoir été licencié pour faute lourde.

Autrement, sachez qu'il existe, si vous ne dépassez pas les conditions de ressources, des aides spécifiques pour vous aider à payer votre mutuelle santé : il s'agit de la CMU-C et de l'ACS. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre CPAM, auprès de qui vous devez aussi mettre à jour votre carte vitale. »

### « Je suis au chômage et je vais avoir un bébé, quels sont mes droits ? »

« Si vous êtes chômeur indemnisé par l'assurance chômage, sachez que le versement de vos indemnités journalières maternité par l'assurance maladie va entraîner la suspension du versement de vos allocations chômage. Celui-ci reprendra à l'issue de votre congé (la durée de vos droits au chômage sera reportée d'autant).

Même au chômage, vous pouvez également bénéficier d'une indemnisation pendant votre congé parental si vous souhaitez en prendre un (PreParE versée par la CAF). Mais de la même manière celle-ci va entraîner la suspension de vos allocations chômage jusqu'à l'issue du congé. »

### « Je reprends un petit emploi de courte durée, je dois faire garder mon enfant. Quelle solution ? »

« Si vous êtes parent isolé, que votre enfant a moins de 10 ans, vous pouvez peut-être bénéficier de l'AGEPI (aide à la garde d'enfant pour parents isolés). Elle bénéficie aux chômeurs pour la reprise d'une activité d'au moins 3 mois, ou pour une entrée en formation d'au moins 40h. Se renseigner auprès de Pôle emploi. Sachez également que les tarifs des crèches sont fixés en fonction de vos revenus. »

## LETTRES TYPES

---

Contestation de radiation Pôle emploi et exemple lettre de motivation pour un poste de vendeu(se) (candidature spontanée) :

<p><i>Adresse</i> <i>Code postal, ville</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Agence Pôle emploi</i> <i>Adresse,</i> <i>Code postal, ville</i></p> <p><i>Ville, date</i></p> <p><i>Madame, Monsieur,</i></p> <p><i>J'ai reçu le (date) une décision m'informant que j'étais radié de la liste des demandeurs d'emploi depuis le (date indiquée dans la lettre).</i></p> <p><i>Dans cette décision il est écrit que je suis radié parce que je ne me suis pas présenté à une convocation qui était fixée le (date du RDV avec le conseiller Pôle emploi). Or je tiens à vous signaler que cette absence était bien involontaire. En effet, mon état de santé ne m'a pas permis de me rendre à ce rendez-vous ou de prévenir de mon absence. Je vous joins d'ailleurs à ce courrier une copie du certificat médical établi par le Dr (nom) le (date). Je vous présente mes excuses et vous demande donc, vu ces nouveaux éléments, de bien vouloir revoir votre décision de radiation.</i></p> <p>(Formule de politesse)</p> <p style="text-align: right;"><i>Signature</i></p> <p>(Joindre à l'envoi le certificat médical)</p>
---

<p><i>Adresse</i> <i>Code postal, ville</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Entreprise</i> <i>Adresse,</i> <i>Code postal, ville</i></p> <p><i>Ville, date</i></p> <p><i>Madame, Monsieur,</i></p> <p><i>J'ai pris connaissance du développement de votre enseigne via l'article qui vous était consacré dans le magazine (nom d'une publication). Le déploiement de votre structure m'encourage à vous soumettre ma candidature pour un poste de conseillère-vendeuse en produits textiles.</i></p> <p><i>Exerçant dans la vente depuis plus de deux ans pour le compte du groupe (nom du précédent employeur/de l'employeur actuel), je souhaite à présent intégrer une enseigne de renommée internationale connue pour la qualité et la finesse de ses produits. Je pourrais mettre à votre disposition mon sens de l'autonomie et de l'organisation, ainsi que mes qualités relationnelles et mon dynamisme. Je suis consciente que ce seul courrier ne peut refléter l'ensemble de mon potentiel. Je souhaiterais donc vous rencontrer afin de vous présenter mon parcours et de vous exposer mon enthousiasme.</i></p> <p>(Formule de politesse)</p> <p style="text-align: right;"><i>Signature</i></p> <p>(Joindre CV)</p>
--

## TELECHARGEMENTS :

---

Plus d'informations : <http://www.caf.fr/> ; <http://www.msa.fr/lfr>  
<http://www.ameli.fr/>  
<http://www.pole-emploi.fr/accueil/> ; <https://www.apec.fr/>

## MODE D'EMPLOI DETACHABLE

---

A nos associations qui accompagnent les familles lors des différents événements qui les touchent : ces parcours sont constitués sous la forme de dossiers de 4 pages pour une utilisation pratique et adaptable afin de vous aider dans vos activités d'information et de renseignement.

### Sommaire :

1. Présentation du parcours :  
le rappel des principales étapes et les démarches à ne pas rater.
2. Liste des droits :  
une mention des principaux droits et prestations, ainsi qu'un focus pour mieux connaître certaines aides spécifiques.
3. Mise à disposition d'outils :  
des lettres-types, une foire aux questions, des sites utiles et des outils complémentaires en téléchargement.
4. Référencement des services :  
les organismes et les services à référencer près de chez vous.

### Mode d'emploi :

Pour mieux adapter la réponse aux familles :

- Les cas présentés ne sont pas exhaustifs, et tous les droits ne s'appliquent peut-être pas à chaque situation.

A situation donnée, faites le tri entre les droits qui peuvent être ouverts : vous pourrez joindre à ce dossier les fiches pratiques disponibles en téléchargement <http://www.familles-de-france.org/politique-familiale>, ou sur le site des organismes.

- les services sont renseignés de manière à les rendre plus accessibles aux familles. Un espace est destiné à ce que vous complétiez les adresses, coordonnées et permanences ... près de chez vous. Cette partie peut être complétée d'autres organismes le cas échéant.

- des sites utiles et des outils complémentaires sont renseignés en fin de dossier pour vous aider dans vos recherches